



Maisons-Alfort, le 31 mars 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de mise à jour des usages  
de la préparation phytopharmaceutique  
RANFOR, n° intrant 8500319**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 15 novembre 2007 d'un dossier, déposé par BAYER CROPSCIENCE FRANCE, relatif à la demande de mise à jour des usages de la préparation RANFOR.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit SPATIAL PLUS, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9500581, est en cours de validité ;

Considérant que l'usage « orge de printemps-substances de croissance-limitation de la croissance des organes aériens. » est autorisé pour le produit SPATIAL PLUS ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de mise à jour des usages de la préparation RANFOR, présentée par BAYER CROPSCIENCE France, pour l'usage « orge de printemps-substances de croissance-limitation de la croissance des organes aériens. ».**

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

**Pascale BRIAND**